

# CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Jeudi 12 avril 2018* *à 20h30*

### **Séance du 12 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit, le douze du mois d'avril

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DYÉ Jean-Marie, Maire.

**Date de convocation :** 5 avril 2018

**Date d'affichage :** 5 avril 2018

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Nombre de conseillers présents :** 11

**Nombre de votants :** 15

**Présents** : MM DYÉ Jean-Marie, AUDIANNE Marie-Claude, CHARLUTEAU Grégory, RILLET Patricia, DEPOND Jean-Marie, FOINARD Corine, MONTARU Jean-Pierre, HOMET Céline, GAUTIER Patrick, BENOIST Béatrice et BOIS Pierre.

**Absents excusés** : Mr CHARTRAIN Daniel donne pouvoir à Mr DEPOND Jean-Marie  
Mme FOLLET Mireille donne pouvoir à Mme AUDIANNE Marie-Claude  
Mr PRIoux Sébastien donne pouvoir à Mme HOMET Céline  
Mme GASTOUT Sandrine donne pouvoir à Mme BENOIST Béatrice

Madame AUDIANNE Marie-Claude a été nommée secrétaire de séance.

Après approbation du compte rendu du 2 mars 2018, passage à l'ordre du jour.

Avant le début du passage à l'ordre du jour, Mr GAUTIER Patrick a pris la parole sans aucune demande préalable sur un sujet qui n'était pas à l'ordre du jour : réglementation concernant la gestion de l'eau et de l'assainissement et notamment sur le calcul du prix des services. Il indique au Conseil Municipal que les budgets de l'eau et de l'assainissement sont excédentaires alors qu'ils devraient être équilibrés d'après ces dires. Il donne lecture de plusieurs articles de loi.

Après l'avoir laissé parler, Monsieur le Maire lui demande de ne pas lui reprocher la très bonne gestion de l'eau notamment de l'AEP et lui demande de ne pas reprocher aux élus le travail bénévole qui est réalisé depuis la gestion de l'eau en régie, soit à la création du réseau, et lui demande de regarder en 2001 le budget déjà positif de l'AEP. Quant au budget d'assainissement il lui rétorque qu'il ne prend pas en compte des investissements possibles et des travaux d'entretien nécessaires. Le prix pratiqué n'est pas élevé car il est situé à moins de 3 € le m<sup>3</sup> AEP +Asst, prix le plus bas du Loir-et-Cher et de France.

Monsieur le Maire justifie la bonne gestion de l'Assainissement par un nombre de m<sup>3</sup> traité important par rapport aux prévisions de départ. Ce prix au m<sup>3</sup> n'a pas bougé depuis la mise en service en 2006 et là encore il ne faut pas reprocher le travail des élus pour la bonne gestion de l'assainissement.

Madame AUDIANNE Marie-Claude lui répond que si nous n'avons pas un budget prévisionnel sain pour l'assainissement, aucune extension d'assainissement collectif ou de station ne peut être envisagée.

Monsieur le Maire lui indique que toutes les informations que Monsieur GAUTIER Patrick vient d'évoquer, sont connues de tous par les rapports sur l'eau et l'assainissement indiquant notamment les prix, qui sont établis chaque année. Le coût est moins élevé que ce qui se pratique dans les autres communes.

Monsieur CHARLUTEAU Grégory et Monsieur MONTARU Jean-Pierre lui font remarquer qu'il ne tient pas compte des coûts d'entretien à venir et des travaux d'investissement qui peuvent s'avérer nécessaires dans l'avenir.

### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 DE LA COMMUNE, AEP ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les comptes de gestion 2017 du budget Communal, AEP et Assainissement dressés par Monsieur VIGUIÉ Thierry, Comptable au Trésor.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve les comptes de gestion 2017 de la Commune, AEP et Assainissement par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

### **APPROBATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 DE LA COMMUNE, AEP ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2017 des Budgets Communal, AEP et Assainissement.

Monsieur le Maire, Jean-Marie DYÉ, est sorti de la salle de réunion pour les votes des comptes administratifs 2017. Madame AUDIANNE Marie-Claude a été nommée Présidente de séance.

Après délibération le Conseil Municipal, approuve les comptes Administratifs 2017 des Budgets Communal, AEP et Assainissement par 13 voix pour et 1 voix contre.

### **AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2017**

Monsieur le Maire présente et demande au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation des résultats de fonctionnement du budget communal 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Administratif, constate qu'il fait apparaître :

- *un excédent cumulé de fonctionnement de 623 627,21 €*
- *un déficit cumulé d'investissement de 73 350,53 €*
- *un solde négatif de reste à réaliser de 12 306,80 €*

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire :
  - *au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (excédent d'investissement – reste à réaliser) : 85 657,33 €*
- le solde disponible, 537 969,88 € est affecté comme suit :
  - *affectation complémentaire en réserves (R 1068) : 0 €*
  - *affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R 002) 537 969,88 €*

Cette affectation a été votée par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

### **AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU BUDGET AEP 2017**

Monsieur le Maire présente et demande au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget AEP 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif constate qu'il fait apparaître :

- *Un excédent cumulé d'exploitation de 81 781,57 €*
- *Un excédent cumulé d'investissement de 67 110,40 €*
- *Un solde nul de reste à réaliser*

Décide d'affecter le résultat excédentaire d'exploitation comme suit :

- le solde disponible, 81 781,57 € est affecté comme suit :
  - *affectation complémentaire en réserves (R1068) : 0 €*
  - *affectation de l'excédent reporté d'exploitation (R002) : 81 781,57 €*

Cette affectation a été votée par 14 voix pour et 1 voix contre.

## **AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2017**

Monsieur le Maire présente et demande au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget Assainissement 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif constate qu'il fait apparaître :

- ***Un excédent cumulé d'exploitation de 120 627,57 €***
- ***Un excédent cumulé d'investissement de 35 304,79 €***
- ***Un solde nul de reste à réaliser***

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- **le solde disponible, 120 627,57 € est affecté comme suit :**
  - ***affectation complémentaire en réserves (R 1068) : 0 €***
  - ***affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R 002) 120 627,57 €***

Cette affectation a été votée par 14 voix pour et 1 voix contre.

## **VOTE DES TAUX DES 3 TAXES POUR 2018 : TH, TFB, TFNB**

Vu les réunions finances préparant les budgets primitifs 2018, ainsi que l'état d'avancement du projet de salles multi-activités, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation des taux d'imposition pour 2018 d'environ 2 points, pour un produit attendu de 339 163 €, soit une recette supplémentaire de 36 994 € par rapport à celles attendues à taux constants. Il rappelle également que cette augmentation est la suite normale vu les projets d'investissement, et que cette décision enverra un message fort à nos partenaires quant à la réalisation de ce projet phare.

Les taux d'imposition proposés sont :

- ⇒ ***TAXE D'HABITATION :*** ***15,75 %***
- ⇒ ***TAXE FONCIER BATI :*** ***23,41 %***
- ⇒ ***TAXE FONCIER NON BATI :*** ***52,89 %***

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour cette augmentation des taux pour 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 10 voix pour et 5 voix contre d'augmenter les taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2018.

De ce fait, les taux votés pour 2018 sont :

- ⇒ ***TAXE D'HABITATION :*** ***15,75 %***
- ⇒ ***TAXE FONCIER BATI :*** ***23,41 %***
- ⇒ ***TAXE FONCIER NON BATI :*** ***52,89 %***

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire présente succinctement au Conseil Municipal le contenu du budget primitif communal pour 2018 préparé en commissions finances et présenté en commission finances élargie le 5 avril 2018. Après vérification des sections de fonctionnement et d'investissement 2018 le budget primitif Communal 2018 a été soumis au vote.

Le budget primitif communal 2018 de la Commune est approuvé au chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement par 12 voix pour, 2 voix contre et 1 blanc, pour les sommes suivantes :

- **Section de fonctionnement :**
  - Dépenses : 1 261 181,88 €
  - Recettes : 1 261 181,88 €
- **Section d'investissement :**
  - Dépenses : 1 562 540,33 €
  - Recettes : 1 562 540,33 €

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF AEP 2018**

Monsieur le Maire présente succinctement au Conseil Municipal le contenu du budget primitif AEP 2018 préparé en commission finances, et présenté en commission finances élargie le 5 avril 2018. Après vérification des sections de fonctionnement et d'investissement 2018 le budget primitif AEP 2018 a été soumis au vote.

Le budget primitif AEP 2018 est approuvé au chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement par 14 voix pour et 1 voix contre, pour les sommes suivantes :

- Section de fonctionnement :
  - Dépenses : 154 140,57 €
  - Recettes : 154 140,57 €
- Section d'investissement :
  - Dépenses : 86 137,40 €
  - Recettes : 86 137,40 €

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2018**

Monsieur le Maire présente succinctement au Conseil Municipal le contenu du budget primitif Assainissement 2018 préparé en commission finances et présenté en commission finances élargie le 5 avril 2018. Après vérification des sections de fonctionnement et d'investissement 2018 le budget primitif Assainissement 2018 a été soumis au vote.

Le budget primitif Assainissement 2018 est approuvé au chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement par 12 voix pour et 3 voix contre, pour les sommes suivantes :

- Section de fonctionnement :
  - Dépenses : 182 701,57 €
  - Recettes : 182 701,57 €
- Section d'investissement :
  - Dépenses : 81 171,79 €
  - Recettes : 81 171,79 €

### **PASSERELLE : DEVIS POUR COMMANDE DES MATERIAUX NECESSAIRES A LA FABRICATION**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les devis recueillis concernant les matériaux fer tube et plancher composite nécessaires à la construction de la passerelle, auxquels il faudra rajouter le coût de la peinture et les dés de béton. En, ce qui concerne la peinture, la couleur est à déterminer.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, le devis des Ets CUVIER JAVELIER d'un montant HT de 1 956,80 € pour les matériaux de structure de l'édifice fer, tube et visserie, et celui des Ets POINT P d'un montant HT de 534,42 € pour le plancher en composite.

La couleur retenue de peinture est verte RAL 6004.

### **SIDELC : LANCEMENT DE LA PHASE D'EXECUTION DE L'OPERATION D'EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE LA BIEVRE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du tableau retraçant les montants des études et travaux issus des études d'avant projet réalisées par le SIDELC concernant l'opération d'effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique, d'éclairage public et de télécommunications Rue de la Bièvre. Le cout de la participation communal est de 38 608,50 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de lancer la phase d'exécution de l'opération d'effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique, d'éclairage public et de télécommunications Rue de la Bièvre, prévu au budget 2018 pour une participation communale estimée à 38 608,50 €, et donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer le pièces afférentes au dossier.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme AUDIANNE Marie-Claude, Maire-Adjoint, qui informe le Conseil Municipal de la fin de la mise en disponibilité pour convenances personnelles de l'ancienne secrétaire de Mairie suite à sa mutation effective depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018 dans une communauté de Communes d'un autre département. Elle ne fait donc plus parti des effectifs du personnel de notre Commune.

La séance est levée à 21h30

Le Maire,  
J.M DYÉ.